

L'Association Chaumot-Environnement à M. le Président de la commission d'enquête sur le Projet de schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Transmission d'un Inventaire naturaliste. Habitats-Faune-Flore-Géologie de la forêt du legs Thénard. Région Bourgogne (Muséum national d'Histoire naturelle. Service du Patrimoine Naturel. 2014).

Les forêts du Legs Thénard s'étendent sur les communes de Chaumot, Bussy-le-repos, Rousson, Marsangy, Villeneuve-sur-Yonne, dans le nord de l'Yonne. Leur superficie est d'environ 500 hectares. Elles sont gérées par un syndicat intercommunal sous tutelle préfectorale. L'association Chaumot-Environnement, depuis 1992, est intervenue auprès du Syndicat du Legs et de l'ONF pour défendre une gestion de la forêt respectueuse de l'environnement et de la biodiversité en préconisant un traitement de la forêt en forêt irrégulière. A l'initiative de Madame Claire Tutenuit résidente à la Haute Epine, commune de Rousson, le Service du Patrimoine Naturel (SPN) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), à l'occasion de sa sortie annuelle de terrain, a réalisé un état des lieux des forêts du Legs Thénard et des espaces qui les entourent, afin de les préserver durablement. Ce catalogue naturaliste non exhaustif a été réalisé du 25 au 27 juin 2013. Il concerne la géologie, les habitats naturels, la flore, l'herpétofaune, l'avifaune, les mammifères, les lépidoptères, les odonates, les coléoptères, les mollusques. D'autres taxons ont fait l'objet d'observations ponctuelles. Des pistes générales de gestion sont également proposées en fin de rapport à la suite des observations effectuées sur le terrain et après analyse des données *ex situ*.

Nous vous adressons ci-joint ce bilan en attirant votre attention sur les recommandations finales qui visent à maintenir la riche biodiversité de cet ensemble : création d'une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 1, création d'une réserve biologique forestière intégrale d'au moins cent hectares, arrêt de création de nouvelles pistes ou de chemins forestiers, sensibilisation des agriculteurs cultivant au contact de ces forêts, prise en compte de la présence de milieux naturels précieux dans les plans d'urbanisme des communes concernées. Ces mesures ne sont pas un obstacle à une gestion durable tant écologique qu'économiquement viable.

L'inventaire effectué est particulièrement pertinent pour le SRCE puisqu'il concerne une zone faisant l'objet du Plan d'Action 23, corridor à restaurer pour assurer la continuité écologique entre le Pays d'Othe et le Gâtinais (corridor interrégional). Le Legs Thénard est encore un réservoir de biodiversité forestière et bocagère, comme le montre l'inventaire, et pourrait le rester et le redevenir encore davantage si des mesures appropriées de protection de l'existant étaient prises. En effet, la zone objet du Plan d'Action Stratégique n°23 est rendue vulnérable par trois facteurs:

- l'urbanisation rapide au Sud de Sens, extension urbaine qu'il conviendrait d'endiguer notamment à Marsangy, Rousson et Chaumot; Marsangy en particulier appartient au corridor écologique à restaurer;
- le carrefour A6-A19 et les zones logistiques; celles qui sont concentrées aux alentours immédiats du carrefour ne posent pas problème, mais il convient de ne pas en laisser créer d'autres dans la zone à restaurer : il existe un projet à Bussy le Repos dont on voit mal la logique, et qui menacerait la biodiversité et le corridor local.

- l'agriculture, avec l'extension des cultures industrielles céréalières, et la disparition des prairies naturelles qui ont pourtant fait l'identité de la région d'Egriselles le Bocage.

L'inventaire fait par le Service du Patrimoine Naturel du MNHN a conclu son rapport par des recommandations sur la gestion de la forêt et des espaces agricoles avoisinants qui pourraient utilement être prises en compte dans le Plan d'Action Stratégique. Au-delà de cet inventaire, l'association Chaumot-Environnement, active depuis plus de 20 ans sur ce territoire, et forte de cet inventaire et de sa connaissance des acteurs et enjeux locaux, propose d'initier un projet de territoire ayant pour objectif la préservation et la restauration du corridor écologique Pays d'Othe-Gâtinais. Nous demandons donc à rencontrer les autorités responsables de la mise en oeuvre du Plan d'Action Stratégique et notamment de son action prioritaire n°23. L'inventaire effectué montre sa capacité de mobilisation. L'association travaille actuellement à fédérer les acteurs locaux, publics et privés, en ce sens.

Nous demandons également au Conseil Régional et au DREAL de prendre en compte et mettre en application les recommandations du Directeur du Service du Patrimoine Naturel du MNHN dans l'ensemble des procédures dont ils ont la responsabilité, telles que Natura 2000, les ZNIEFF, la protection de zones via un arrêté de biotope ou les plans d'aménagement urbain et cartes communales. Nous sommes bien sûr à leur disposition pour un échange avec eux et les autres acteurs locaux sur les modalités de protection les plus appropriées.

Le Président de l'association Chaumot-Environnement
Michel Plaisance
7 rue Blaise Gravel-Les Lagneaux 89500 CHAUMOT

